



## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU MERCREDI 24 OCTOBRE 2018**

Secrétaire de séance : Florent Imbert

### **► Validation du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal :**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 septembre 2018 a été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux et, sans remarques ou observations, le Conseil valide ce document.

### **► Compte-rendu des délégations du Maire :**

- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis avec la Sté Amilease pour la réorganisation des postes de téléphone du secrétariat de Mairie et de l'Agence Postale pour un montant de 252,80 € par mois (au lieu de 370,00 € actuellement) et un système de sauvegarde des fichiers des postes du secrétariat avec un loyer mensuel de 29,00 € H.T et 90,00 € de mise en service de la sauvegarde.
- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis avec le cabinet de géomètre Denton, pour la modification du plan de division cadastrale de la propriété Goujet et l'implantation du sentier piétonnier aux abords de la halle-préau, d'un montant de 576 € T.T.C.
- Monsieur le Maire nous informe de l'achat d'une deuxième débroussailleuse pour un coût de 709,00 € T.T.C.
- Monsieur le Maire nous informe du réapprovisionnement de la vaisselle de la salle polyvalente pour un montant total de 582,10 € T.T.C.
- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis avec la Sté Cosoluce, pour formation de la secrétaire de mairie concernant le prélèvement à la source, d'un montant de 90,00 €.

### **► Délibération demande de subvention FISAC :**

Monsieur le Maire présente, dans un premier temps, le projet de réhabilitation du bar-restaurant établi par le cabinet d'architecte Choulet.

Dans un second temps, Monsieur le Maire présente le dossier de demande de subvention FISAC concernant ce projet, d'un montant de 54 060,00 €. La réponse concernant cette demande est attendue pour le 3e ou 4e trimestre 2019. Il précise que d'autres demandes de subvention seront faites auprès du Département et de la Région.

Le dépôt de la demande de subvention au FISAC est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **► Rapport assainissement collectif 2017 (RPQS) :**

Alain Chaussende présente au Conseil Municipal le rapport 2017 concernant l'assainissement collectif de la commune. 282 habitants sont concernés par ce service, ce qui représente 129 abonnés. Le volume total facturé est de 9 346 m<sup>3</sup> d'eau (21 € pour la part fixe et 0,70 €/m<sup>3</sup> pour la part variable).

Ce rapport 2017 est approuvé à l'unanimité.

*Ce rapport est disponible en mairie.*

### **► Halle-Préau : avenant modificatif marché de travaux :**

Monsieur le Maire rappelle l'avenant modificatif concernant les travaux de la halle-préau pris lors de la précédente réunion du Conseil Municipal. Il explique qu'une erreur a été commise pour le lot n°7 « carrelage-faïence » pour l'entreprise Archimbaud. Alors que la précédente délibération concernait une moins-value, il s'agit en fait du montant du décompte général et définitif pour le lot. En conséquence, il faut annuler la délibération prise le 11 septembre pour revenir au montant du marché initial, à savoir 3 119,99 € H.T. qui se traduit par une facture de 3 040,07 € H.T correspondant à 95% du marché et une facture de décompte général et définitif de 159,92 € H.T.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'annulation de la précédente délibération pour régulariser la situation.

Concernant le lot n°3 « charpente couverture », des travaux supplémentaires réalisés par l'entreprise Libercier ont généré une nouvelle plus-value de 650,11 € H.T. par rapport au marché initial. Elle s'ajoutera à la plus-value de 5 938,93 € H.T votée lors de la précédente réunion du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les travaux supplémentaires et la nouvelle-plus-value générée.

### **► Convention déneigement avec le Département (RD640) :**

Daniel Vermare informe que le Département a classé les voiries suivant des catégories. Suite à ce classement, nous sommes concernés par la RD 640 qui relie Longessaigne à la route de Villechenève qui est classée en type S5 (interventions entre 7h30 et 16h30). Le Département donne la possibilité aux communes qui le souhaitent de gérer directement ces interventions sur ce type de voie. La prise en charge des interventions sous la responsabilité de la commune peut s'envisager au travers d'une convention qui prévoit une compensation financière de l'ordre de 150 € à 200 € par kilomètre.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable dans le souci de l'intérêt des usagers pour accélérer le déneigement, d'autant plus que c'est un passage obligé pour les engins de déneigement.

### **► Convention SPA 2019 :**

*Reporté ultérieurement.*

### **► Compte-rendu commission voirie et nouvelle convention déneigement du territoire communal :**

Suite à la démission de l'agriculteur qui effectuait le déneigement, il a été fait appel à un nouveau prestataire, en la personne d'Edouard Notin, qui effectuera les travaux dans le cadre de la même convention que précédemment.

### **► Compte-rendu des commissions bâtiments (rénovation éclairage salle polyvalente etc...) :**

- Rénovation éclairage salle polyvalente : Michel Rampon présente plusieurs devis pour la rénovation de l'éclairage de la salle polyvalente dans un souci d'amélioration et d'économie d'énergie (entreprises EGDB, GEMC, CG Fluides). Après examen des trois devis, l'entreprise CG Fluides est retenue pour un montant de 12 666 € H.T. Un appel à projet sera lancé au niveau du département.
- Aménagement cour de la cure : Cet aménagement sera effectué par les agents communaux. Un réseau d'eau pluvial va être créé et sera raccordé au réseau laissé en attente lors de la création de la halle-préau. Un embellissement de la cour sera réalisé avec la création d'un chemin piétonnier.

### **► Questions et informations diverses :**

- Appel à projet : L'EHPAD de L'Arbresle souhaite déposer un appel à projet pour la création d'un accueil de jour itinérant pour les personnes nécessiteuses et a sollicité la commune pour l'utilisation de la salle des sociétés et/ou la Maison des Associations un jour par semaine.
- L'Assemblée Générale de l'OGEC aura lieu le 16 novembre. Les membres du Conseil Municipal sont invités.
- Garderie périscolaire : La subvention annuelle allouée par la CAF pour l'accueil périscolaire sera supprimée à compter de janvier 2019. Cela représentait un montant de 880,00 €.